

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuégols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

Présents : Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Sandrine ANDRIEUX, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS
Sébastien BONNET représenté par Christophe VIDAL, Benoit NAIRABEZE représenté par Bernard AURIERE.

Absents: Lylian JUDON, Renée AMAGAT

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 9

Votants : 9

Secrétaire de séance : Benoit ALINC

024 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

Vote du compte administratif - commission syndicale de valuejols

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard AURIERE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Christophe VIDAL après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 621.20		40 301.36		42 922.56
Opérations exercice		400.00	4 002.80	15 823.85	4 002.80	16 223.85
Total		3 021.20	4 002.80	56 125.21	4 002.80	59 146.41
Résultat de clôture		3 021.20		52 122.41		55 143.61
Restes à réaliser						
Total cumulé		3 021.20		52 122.41		55 143.61
Résultat définitif		3 021.20		52 122.41		55 143.61

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Certifié exécutoire
Le Maire
Christophe VIDAL
Publiée et transmise le 04 avril 2023